

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 novembre 2017 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Yvan Duval, conseiller
M. Clément Gignac, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance des 2 et 16 octobre 2017 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Formation obligatoire (samedi le 25 novembre 2017) ;
 - b. Paniers de Noël ;
 - c. Popote Multi-Services ;
 - d. Fondation médicale de la Jacques-Cartier ;
 - e. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
8. Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;
9. Avis de motion, présentation du budget 2018 ;
10. Avis de motion, compensation sur les biens fonds non imposables ;
11. Adoption du premier projet de règlement no 2017-250 modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone 106P ;
12. Construction de l'Hôtel de Ville ;
13. Déneigement chemin Thomas-Maher ;
14. Terrains Baie-des-Maher ;
15. Autres sujets ;
16. Période de questions

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après y avoir apporté les modifications suivantes :

- Retirer les points 12 et 14;
- Ajouter les points suivants au point 15 :
 - a) Gestion des feuilles mortes;
 - b) Santé des arbres;
 - c) Club Nautique St-Louis;
 - d) CBJC;
 - e) Nomination d'un représentant à la RRGMRP;
 - f) Traitement des insectes;
 - g) Publicité professionnelle;
 - h) Nomination du Maire suppléant;
 - i) Renouée du Japon;
 - j) Pancartes bacs semi-enfouis;
 - k) Demande d'extension de délai pour adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement.

CA-099-2017 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

3.- Adoption des procès-verbaux des séances des 2 et 16 octobre 2017

Lecture est faite des procès-verbaux des séances des 2 et 16 octobre 2017. Une correction est apportée au procès-verbal du 16 octobre 2017, au point 7, pour ajouter aux tâches de M. Yvan Duval « Volet communications *et administration* ».

CA-100-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 2 et 16 octobre 2017 sont adoptés avec la correction ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2017 ;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2017 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'octobre 2017.

CA-101-2017 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'octobre 2017 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de novembre 2017.

CA-102-2017 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose aux membres du conseil son rapport mensuel pour le mois d'octobre 2017. Vingt-cinq permis et certificats ont été émis en octobre pour une valeur de 574 150\$ \$.

CA-103-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport mensuel d'août 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Formation obligatoire (samedi le 25 novembre 2017)

Mme Viviers rappelle aux membres du Conseil la Formation qui se tiendra au Centre communautaire de St-Gabriel-de-Valcartier, à compter de 8h00. La prise de photos individuelles et de groupe sera à 15h00.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) **Paniers de Noël**

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil que depuis quelques années, nous remettons un montant de 500 \$ au Comité d'Orientation et Dépannage de Ste-Catherine pour la préparation de Paniers de Noël pour les familles moins bien nanties des villes de Ste-Catherine et Fossambault.

CA-104-2017 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à remettre un montant de 500 \$ au Comité d'Orientation et Dépannage pour la confection des Paniers de Noël.

ADOPTÉ

c) **Demande d'aide Popote Multi-Services**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil copie d'une demande d'aide financière de la part de Popote Multi-Services, organisme qui offre la livraison de repas à domicile ou l'accompagnement des aînés pour des visites médicales, etc.

CA-105-2017 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à remettre un montant de 400 \$ à l'organisme Popote Multi-Services.

ADOPTÉ

d) **Demande de financement de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil copie d'une demande de financement pour l'année 2018 de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier. Après discussion, il est convenu de ne pas contribuer pour cette année.

e) **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Mme Viviers remet aux membres un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qu'elle leur demande de remplir pour la prochaine séance du Conseil le 18 décembre 2017.

8.- Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Mme Viviers remet aux membres le budget ainsi que le détail des quotes-parts à payer pour l'année 2018. M. Jacques Tessier explique aux nouveaux membres du conseil la méthode de calcul ainsi que les modifications apportées.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-106-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte le budget et les quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2018.

9. Avis de motion – présentation du budget 2018

CA-107-2017 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Clément Gignac qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2018, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des versements sur lesdits comptes de taxes.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

10.- Avis de motion – compensation sur les biens fonds non imposables

CA-108-2017 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Jean-Sébastien Sheedy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour imposer au cours de l'année 2018 une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

11.- Adoption du premier projet de règlement no 2017-250 modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone 106P

Le Maire, monsieur Michel Croteau, soumet pour adoption le premier projet de règlement numéro 2017-250188 modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone 106P.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 07-188 et renoncent à sa lecture.

CA-109-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier, dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2017-250, tel que rédigé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

12.- Construction de l'Hôtel de Ville

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

13.- Déneigement ancien tracé du chemin Thomas-Maher

Mme Viviers remet aux membres du Conseil un échange de courriels entre une résidente et la Ville par laquelle la propriétaire demande à la Ville d'entretenir l'ancien tracé du chemin parallèle au chemin Thomas-Maher puisqu'il appartient à la Ville.

Après discussion, il est convenu de ne pas entretenir ce chemin puisqu'il s'agit là d'un droit de passage pour les résidents qui y habitent.

14.- Terrains Baie-des-Maher

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

15- Autres sujets

a) Gestion des feuilles mortes

M. Yvan Duval mentionne qu'il y a beaucoup de feuilles mortes sur les plages autour du lac et se demande s'il n'y aurait pas un moyen pour les faire ramasser puisque ça entraîne beaucoup de phosphore dans le lac. La seule solution plausible est que chaque propriétaire ramasse ses feuilles.

b) Santé des arbres

M. Yvan Duval parle également de la santé des arbres autour du lac. Il lui semble que plusieurs semblent malades. M. Jacques Tessier lui répond qu'il y a eu une maladie qui affecte les hêtres et les gens de l'École de Foresterie en sont bien informés. Toutefois, c'est au propriétaire à gérer les arbres sur sa propriété.

c) Club Nautique St-Louis

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'elle est membre du CA du Club nautique; elle a préparé un budget futur pour le club. Ils auraient besoin :

- de bancs de parc (1 000 \$),
- des tables à pique-nique (500 \$),
- restaurer la maison de brico ou la détruire. Ça coûterait plus ou moins 10 000 \$
- Entretien du chalet et peinture.
- 6 à 8 ou nouvelle formule dont elle nous parlera plus tard.
- Une séance d'information est prévue pour les parents et les enfants.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- Une formation de base est nécessaire pour les moniteurs.
- Sensibilisation et mise en place de mesures de sécurité.

Elle nous fera un rapport plus complet après avoir rencontré son conseil d'administration.

d) CBJC

Mme Boivin nous informe qu'il y aura une rencontre le 21 novembre prochain. Il y a eu beaucoup de changements majeurs dans le personnel et la CBJC a été déstabilisée. On cherche des solutions pour améliorer et corriger ce qui a été mal fait. Elle nous fera rapport ultérieurement.

e) Nomination d'un représentant à la RRGMRP

Chaque année nous devons nommer un représentant de la ville au Conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

CA-110-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil nomme M. Jacques Tessier, qui accepte, comme représentant de la Ville au Conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

f) Traitement des insectes

M. Duval demande s'il y a des normes pour le traitement des insectes. Mme Ouellet répond qu'il est interdit d'épandre des insecticides ou pesticides mais pour certaines espèces envahissantes, elle peut émettre un permis.

g) Publicité professionnelle

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'elle a reçu des plaintes de citoyens concernant des panneaux publicitaires professionnels. Elle demande quelle est la règle.

Si un résident a un bureau d'affaires chez-lui, il peut l'afficher mais après avoir demandé un permis et respecté les normes établies, soit la grandeur, l'éclairage etc. Pour les entrepreneurs qui travaillent sur le territoire de la ville, il est permis de s'afficher durant les travaux mais ils doivent enlever leurs pancartes à la fin des travaux.

h) Nomination du Maire suppléant

CA-111-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil nomme M. Jacques Tessier, qui accepte, comme maire suppléant lorsque le Maire doit s'absenter.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

i) **Pancartes Renouée du Japon**

Des pancartes ont été faites et sont actuellement chez M. Claude Lessard. Il faudrait les récupérer et les installer en bordure du chemin Thomas-Maher afin de pouvoir identifier les endroits où il y a eu des coupes en 2017. Les endroits doivent être déterminés par le Comité en environnement.

j) **Pancartes aux bacs semi-enfouis**

Comme il y a encore des gens qui déposent toutes sortes de déchets aux deux sites des bacs semi-enfouis, il serait important de préparer de grandes pancartes pour indiquer que c'est pour les résidents du lac. M. Tessier rencontrera Mme Ouellet cette semaine pour élaborer quelque chose. M. Duval va également vérifier pour les coûts d'installation de caméra de surveillance.

k) **Demande d'extension de délai au ministre du MAMOT pour adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement**

Mme Viviers explique aux membres du Conseil qu'elle doit faire une demande d'extension de délai au ministre du MAMOT puisque les règlements de la MRC et les nôtres ne sont pas prêts à être adoptés en conformité avec le schéma d'aménagement. Elle demande donc au Conseil de l'autoriser à faire une demande pour reporter le délai au 27 novembre 2018.

CA-112-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu de faire une demande d'extension de délai au ministre du MAMOT jusqu'au 28 novembre 2018.

16.- Période de questions

Aucun commentaire n'est formulé.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h45.

CA-113-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h45.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire